



Service Public  
Fédéral  
**FINANCES**

# FORUM RÉGIONAL MONS

15/10/2019

AVANTAGES AEO



## DÉFINITION AEO

- Le concept d'opérateur économique agréé (Authorised Economic Operator (AEO) est basé sur le partenariat Douane - Entreprise introduit par l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD).
- Les AEOs sont des opérateurs économiques qui répondent à un certain nombre de critères définis par le code des douanes de l'Union et qui sollicitent sur base volontaire de bénéficier du statut AEO.
- Ils travaillent en étroite coopération avec les autorités douanières pour atteindre l'objectif commun de sécuriser la chaîne logistique et peuvent bénéficier d'avantages au sein de l'UE et à l'échelle internationale.



## AEO-C

- 1. Facilité d'accès aux simplifications douanières (EIDR, Dédouanement centralisé, Self-assessment...)
- 2. Diminution des contrôles physiques et documentaires
- 3. Notification préalable en cas de sélection pour un contrôle documentaire
- 4. Traitement prioritaire lors du contrôle douanier
- 5. Réduction ou dispense de la garantie globale en matière de douane
- 6. Choix du lieu de contrôle (sous conditions)
- 7. Avantages indirects



## AEO-S

- 1. Allègement des contrôles physiques et documentaires pour les contrôles de sûreté et sécurité
- 2. Notification préalable en cas de sélection pour un contrôle physique
- 3. Traitement prioritaire en cas de sélection pour un contrôle
- 4. Choix du lieu de contrôle (sous conditions)
- 5. Avantages indirects
- 6. Reconnaissance mutuelle entre l'UE et des pays tiers.



## FACILITÉ D'ACCÈS AUX SIMPLIFICATIONS DOUANIÈRES

Obligation d'être AEO-C pour accéder aux autorisations suivantes :

- EIDR avec dispense de présentation des marchandises,
- Dédouanement centralisé,
- Self- Assessment,

Certains critères AEO sont nécessaires pour demander des autorisations : représentant en douane, EIDR, déclaration simplifiée, garantie globale, autorisations de simplifications en transit, ...



## DIMINUTION DES CONTRÔLES PHYSIQUES ET DOCUMENTAIRES

- Diminution autant des contrôles en matière de sécurité et sûreté lors des ENS et des EXS (AEO-S) que pour les autres contrôles non liés à la sécurité. (AEO-C)



## NOTIFICATION PRÉALABLE EN CAS DE SÉLECTION POUR UN CONTRÔLE DOCUMENTAIRE/ PHYSIQUE

Notification préalable en cas de contrôles en matière de sécurité et sureté lors des ENS et des EXS (AEO-S) et pour les autres contrôles non liés à la sécurité. (AEO-C)



## TRAITEMENT PRIORITAIRE LORS DU CONTRÔLE DOUANIER

Lorsque les envois déclarés par un AEO ont été sélectionnés en vue d'un contrôle physique ou documentaire, ces contrôles sont effectués en priorité.





## RÉDUCTION OU DISPENSE DE LA GARANTIE GLOBALE EN MATIÈRE DE DOUANE

- Dettes potentielles : AEO-C => 0%
- Dettes existantes : AEO-C => 30%



## CHOIX DU LIEU DE CONTRÔLE

Une note report de vérification était sortie mais a été abrogée.  
Elle sera remplacée par une autorisation spécifique à venir.



## AVANTAGES INDIRECTS

- Reconnaissance de la qualité de partenaire commercial sûr et fiable ;
- Amélioration des relations avec les autorités douanières et d'autres autorités publiques ;
- Evaluation de l'ensemble de vos activités et services, ce qui vous permet d'optimiser leur fonctionnement et d'améliorer leur collaboration ;
- Amélioration considérables dans les domaines suivants : visibilité et traçabilité, sécurité du personnel, développement de normes, sélection des partenaires commerciaux, sécurité des marchandises et de moyens de transport, développement des capacités organisationnelles, etc.



## AVANTAGES INDIRECTS

Et plus concrètement :

- réduction du nombre de vols et de pertes;
- réduction du nombre d'envois en retard;
- optimisation de la planification;
- optimisation du service à la clientèle;
- meilleure fidélisation du client;
- amélioration de la gestion des stocks;
- amélioration de l'engagement des collaborateurs;
- réduction du nombre d'incidents de sécurité et de sûreté;
- réduction du coût des inspections des fournisseurs et renforcement de la coopération;
- diminution de la criminalité et du vandalisme;
- amélioration de la sécurité et de la communication entre les partenaires de la chaîne d'approvisionnement



## RECONNAISSANCE MUTUELLE ENTRE L'UE ET DES PAYS TIERS

Reconnaissance mutuelle entre l'UE et des pays tiers. (Suisse, Andorre, Japon, Norvège, États-Unis, Chine)

La reconnaissance mutuelle implique que l'administration douanière d'un pays :  
reconnaisse le statut d'OEA délivré en vertu du programme de l'autre partie, et accepte d'octroyer des avantages/facilités analogues, substantiels et, si possible, réciproques aux OEA faisant l'objet d'une reconnaissance mutuelle.

Les avantages de la reconnaissance mutuelle sont, notamment, les suivants:

- un allègement des contrôles: le statut de l'opérateur participant au programme de partenariat commercial est reconnu dans le cadre des deux programmes et est utilisé comme facteur d'analyse des risques dans les systèmes de ciblage automatisés;
- la gestion des risques: l'administration douanière peut répertorier les opérateurs fiables et axer ses contrôles sur les envois provenant d'opérateurs inconnus/non fiables



## GUIDELINES

- [https://ec.europa.eu/taxation\\_customs/sites/taxation/files/resources/documents/customs/policy\\_issues/customs\\_security/aeo\\_guidelines\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/taxation_customs/sites/taxation/files/resources/documents/customs/policy_issues/customs_security/aeo_guidelines_fr.pdf)



Service Public  
Fédéral  
FINANCES

# COORDONNÉES

[nicolas.laurent@minfin.fed.be](mailto:nicolas.laurent@minfin.fed.be)

Attaché

Coordinateur Nouvelles Entreprises

0257/77074

04707/05092



# SCOTT SPORTS GROUP

(SSG DISTRIBUTION CENTER AUBANGE)

—  
PRESENTATION AEO

*MONS*

*OCTOBRE 2019*



# SSG

Qu'est ce que c'est que cette entreprise ?

# SCOTT DISTRIBUTION CENTER AUBANGE



# SCOTT DISTRIBUTION CENTER AUBANGE

## Geographic Situation I



# SCOTT DISTRIBUTION CENTER AUBANGE

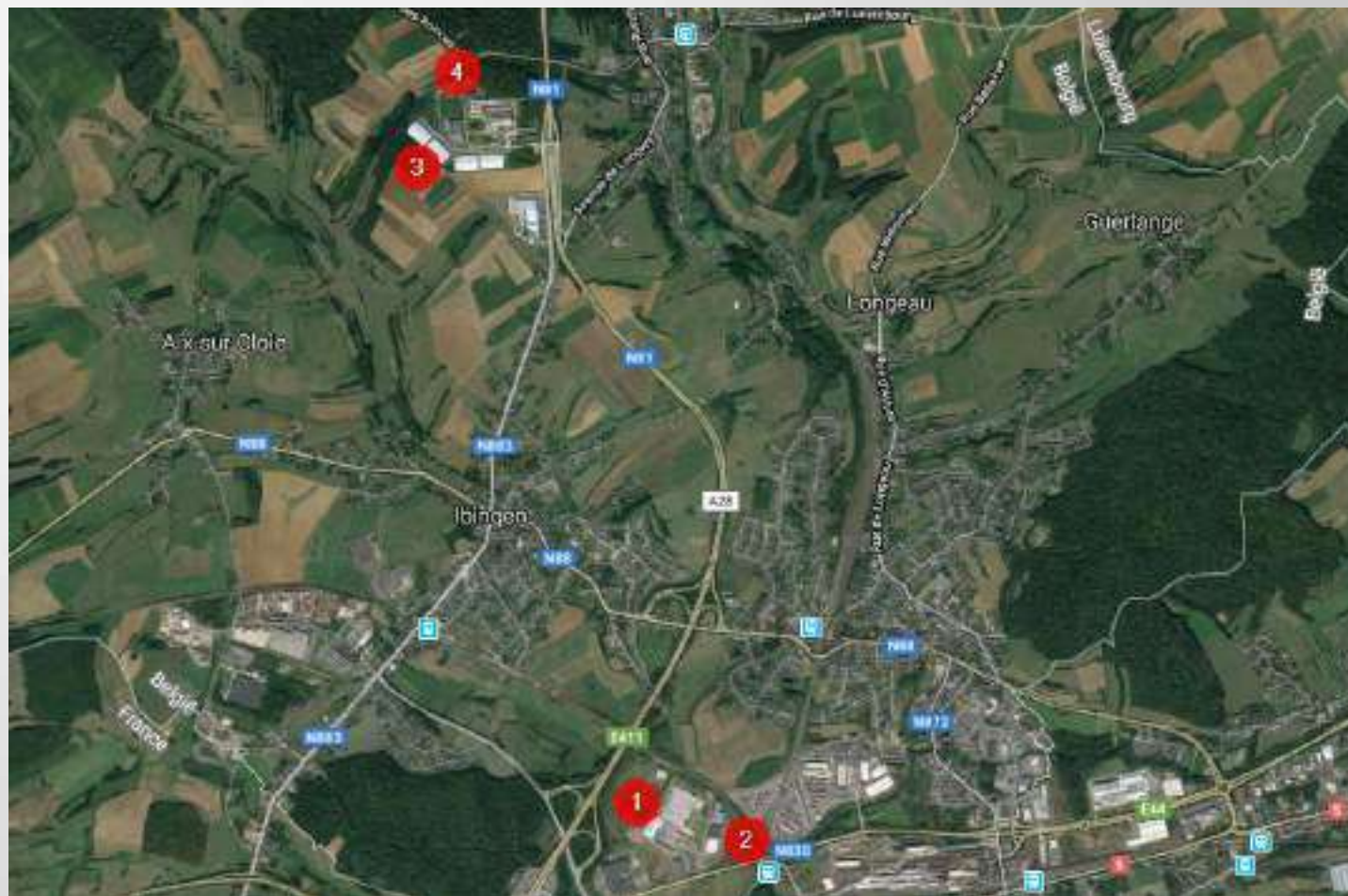
## Site Set UP

**1** DISTRIBUTION CENTER  
Main Building

**2** BUFFER INTERTRANS  
E-Bikes, Warranty Parts

**3** BUFFER CHARLIER  
Bikes, some PO Mat

**4** GALLIKER MESSANCY  
OR, Poivre Blanc Stock



# SCOTT DISTRIBUTION CENTER AUBANGE

## MAIN BUILDING

### SOME FIGURES

- 52'000 m2 surface of main building
- 138'000 bin locations
- 50,000 different articles (SKU's)
- 2'034'200 items in stock
- 16 packing lines
- 52 handling machines (nacelles, retracts, préparateurs de comande)
- 8 reception docks
- 9 shipping docks
- 8 months of 12 double shift (06-22h)
- AEO Certified



# SCOTT DISTRIBUTION CENTER AUBANGE

## INCOMING & OUTGOING FLOWS

### INCOMING (01-01 → 31-12-2018)

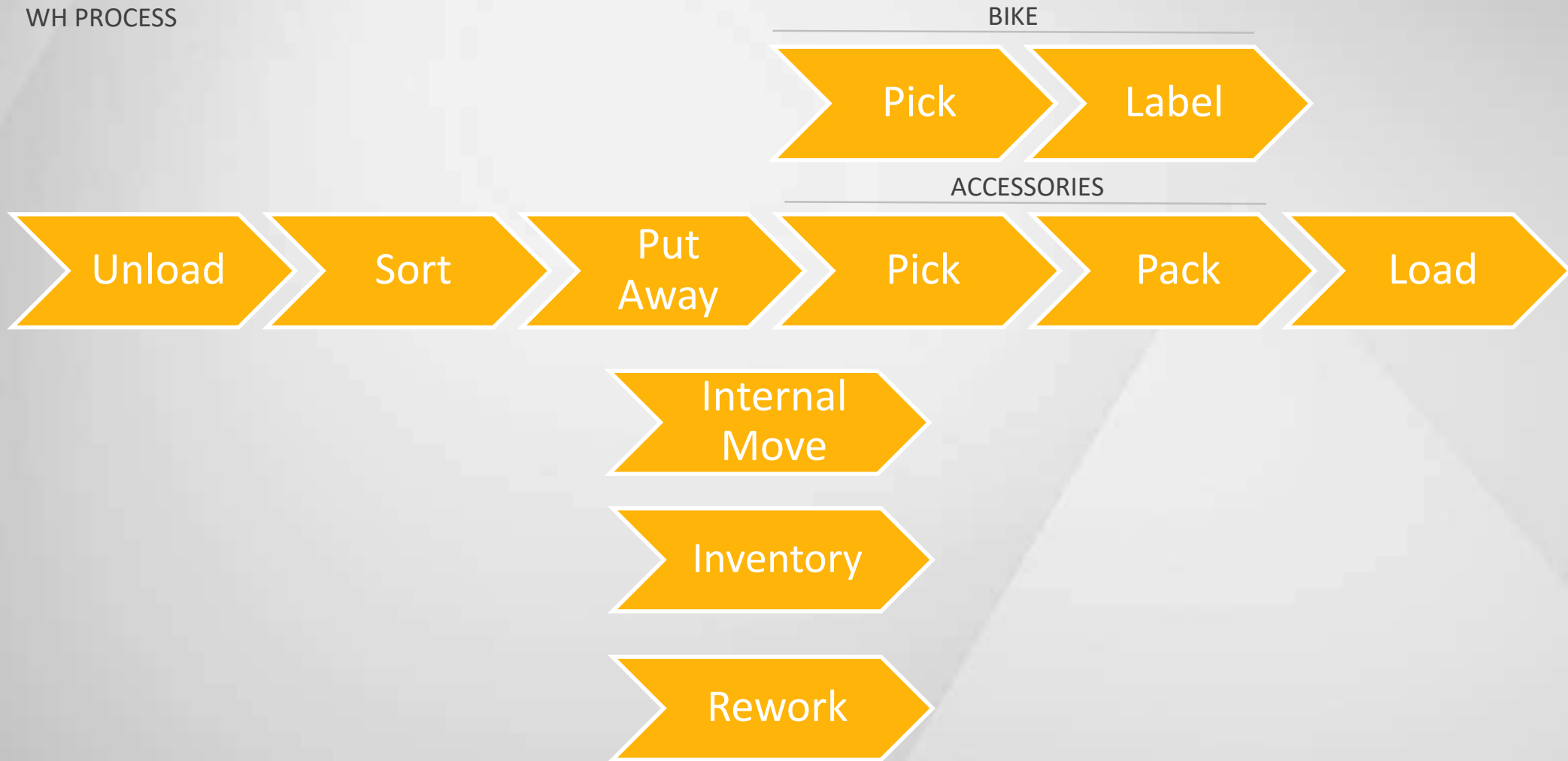
- 450,127 bikes
- 3,788,267 accessories units
- 2520 FCL + LCL deliveries
- 977 full trucks

### OUTGOING ( 01-01 → 31-12-2018)

- 425,344 bikes
- 3,171,096 accessories units
- 1,460,000 order lines

# SCOTT DISTRIBUTION CENTER AUBANGE

WH PROCESS



## DCA'S DUTIES

---

- Fournir une expertise logistique
  - **Spécifiquement au niveau Douanes (CBW)**
  - Import
  - Stockage
  - Préparation de commandes
  - Expéditions
  - Consultance transport marchandises dangereuses



# SSG

Pourquoi s'embarquer dans la certification AEO ?

# SCOTT DISTRIBUTION CENTER AUBANGE

## MOTIVATION POUR LA CERTIFICATION AEO

- Motivation sécuritaire planifiée :
  - Contrôle accès (accès site et marchandises)
- Motivation opérationnelle
  - Simplification procédures douanières
  - Autorisations plus accessibles (prioritaires)
  - Contrôles physiques réduits et moins de pertes de temps (fluidité des mouvements de marchandises)
  - Conseils fiscaux et collaboration douanière .
- Motivation financière
  - Réduction des garanties liées aux échanges internationaux

# SCOTT DISTRIBUTION CENTER AUBANGE

## AEO CERTIFICATION ACTIONS



# SCOTT DISTRIBUTION CENTER AUBANGE

COMPLEXITY OF THE DAILY BUSINESS REQUIRES CONTINUOUS SELF ASSESSMENT PROCESS

- **Commodity Codes**
  - 367 commodity codes in use ( 8 sections - 30 chapters)
  - Management of items C.C. is heavy, due to diversity of products + seasonability
  - 3 staffs in Aubange + 2 counterparts in CH (close to Product Management / Engineering)
- **Origin / Value of goods**
  - Necessity to cross check Material Management outputs by season
  - Management of CO and Form A + REX declarations on invoice
  - Management of EU suppliers database , with regular inquiry about pref EU origin + Material Management Database
- **Stock compliance**
  - GTS control
  - Inventory checks
  - Follow up movements , and check compliance of stock movements

# SCOTT DISTRIBUTION CENTER AUBANGE

## AEO CERTIFICATION IMPACT ON SCOTT 'S PROCESS & SELF ASSESSMENT

- **Product / Material**

- Management**

- Choice suppliers
- Choice manufacturers
- Control manufacture
- Choice of Material
- Procurement
- Supply Chain Mgt
- Process product creation
- Data Entry

- **IT Dept**

- Dedicated person GTS
- Developments to follow business implementation
- External Consulting required
- Challenging suppliers in tarif codes – upgrades .

- **Customs Dept DCA**

- Import Invoice verification
- Origin checked based on paperwork /SN/PO + FormA / mention on invoice
- CC cross check
- Weight verification
- Staffs hiring strategy
- Supplier's reliability
- Continuous process review

# SCOTT DISTRIBUTION CENTER AUBANGE

---

## ETAPES IMPORTANTES DEPUIS 2015

- Janv 2015 – première demande
- Mai 2015 – demande officielle
- Mai 2015 > Juin 2015 - design des procédures
- Octobre 2015 – 1<sup>er</sup> audit douanes
- Décembre 2015 – Procédures centralisées (PDS – PLS – PPS – PSS )
- Janvier 2016 – 2<sup>ème</sup> audit sécurité
- Mars 2016 – Juin 2017 – période transitoire contrôle accès (travaux extension)
- Juin 2017 – première revue des procédures
- Nov 2017 – Premier audit de suivi
- Juillet 2018 – Deuxième revue procédures – extension procédures opérationnelles
- Juin – Août 2019 – Self Assessment Form en vue de transformation certification > autorisation
- Novembre 2019 – Audit d’octroi de l’autorisation



Service Public  
Fédéral  
**FINANCES**



# COMPARATIF LACD / EIDR



# DEUX AUTORISATIONS PERMETTANT LA PRÉSENTATION DES MARCHANDISES DANS UN LIEU AGRÉÉ (INSTALLATIONS DE L'OPÉRATEUR)





## DÉCLARATION EN DOUANE

- Lieu agréé (LACD)
  - Procédure normale de type A (case 1 DAU, 2<sup>ème</sup> subdivision )
  - Import /Export
  - Représentation directe / indirecte
- EIDR
  - Procédure simplifiée de type Z (case 1 DAU, 2<sup>ème</sup> subdivision ) visée à l'article 182 du CDU (inscription dans la comptabilité + déclaration complémentaire)
  - Import (rarement à l'export)
  - Représentation directe



## MENTIONS SUR LA DÉCLARATION EN DOUANE

- Lieu agréé (LACD)
  - Case 30 (localisation) : UNLOCODE
  - Case 44 : codes 4005 / 4006 + n° autorisation LACD / LAC de la société
  
- EIDR :
  - Case 30 (localisation) : UNLOCODE
  - Case 44 : code C514 + n° MASP autorisation EIDR



## NOTIFICATION DE PRÉSENTATION

- Lieu agréé
  - Pas de notification – Avis d'arrivée NCTS et dépôt d'une déclaration de type A
- EIDR :
  - en principe, notification (sauf si dispense), par IMZ ou message à la Régie de contrôle de Bierset



# DÉLIVRANCE AUTORISATION

- Lieu agréé
  - Respect exigences énoncées à l'article 148, §§ 2 et 3 CDU et article 117 DA
  - Conformité des installations/équipements (appropriés au contrôle)
- EIDR :
  - Conformité aux articles 22 CDU et 11 DA
  - Audit de conformité aux articles 39 a, b et d CDU
  - Conformité des installations/équipements (appropriés au contrôle)



## PARTICULARITES

- Lieu agréé
  - Pas de globalisation
  - Valables pour toutes déclarations
  
- EIDR :
  - Globalisation possible
  - Pas pour les déclarations avec les codes 42 et 63



## SOURCES – FISCONETPLUS

- Lieu agréé
  - Circulaire 2019/C/12 concernant les lieux agréés et désignés pour la présentation en douane des marchandises
- EIDR :
  - Circulaire 2017/C/89 concernant l'inscription dans les écritures du déclarant (EIDR)

**CFP SPRL**

**Forum Régional de Mons  
10/2019**

**Aspect pratique / LACD vs EIDR**

Strimel Joris, Déclarant

# Thèmes

- Qui sommes-nous?
- Comment conseillons-nous au mieux notre clientèle lorsqu'il s'agit de localisations agréées?



C

F

P





Qui sommes-nous?

# Notre société

- Active depuis 1981 dans le secteur de la représentation douanière.
- Active principalement dans les régions du centre et du brabant.
- Une moyenne de 15000 déclarations par an.
- Agréée AEO - Simplifications douanières.

# Nos Activités

Notre activité principale est celle d'agence en douane.

A cette activité, sont venus s'ajouter deux services connexes ;

- D'une part le conseil, grâce auquel nous orientons au mieux nos clients dans le suivi de leurs obligations vis-à-vis de l'administration des douanes et accises.
- D'autre part, l'entreposage. Stock libre, sous douane, sous accises ou BNA.

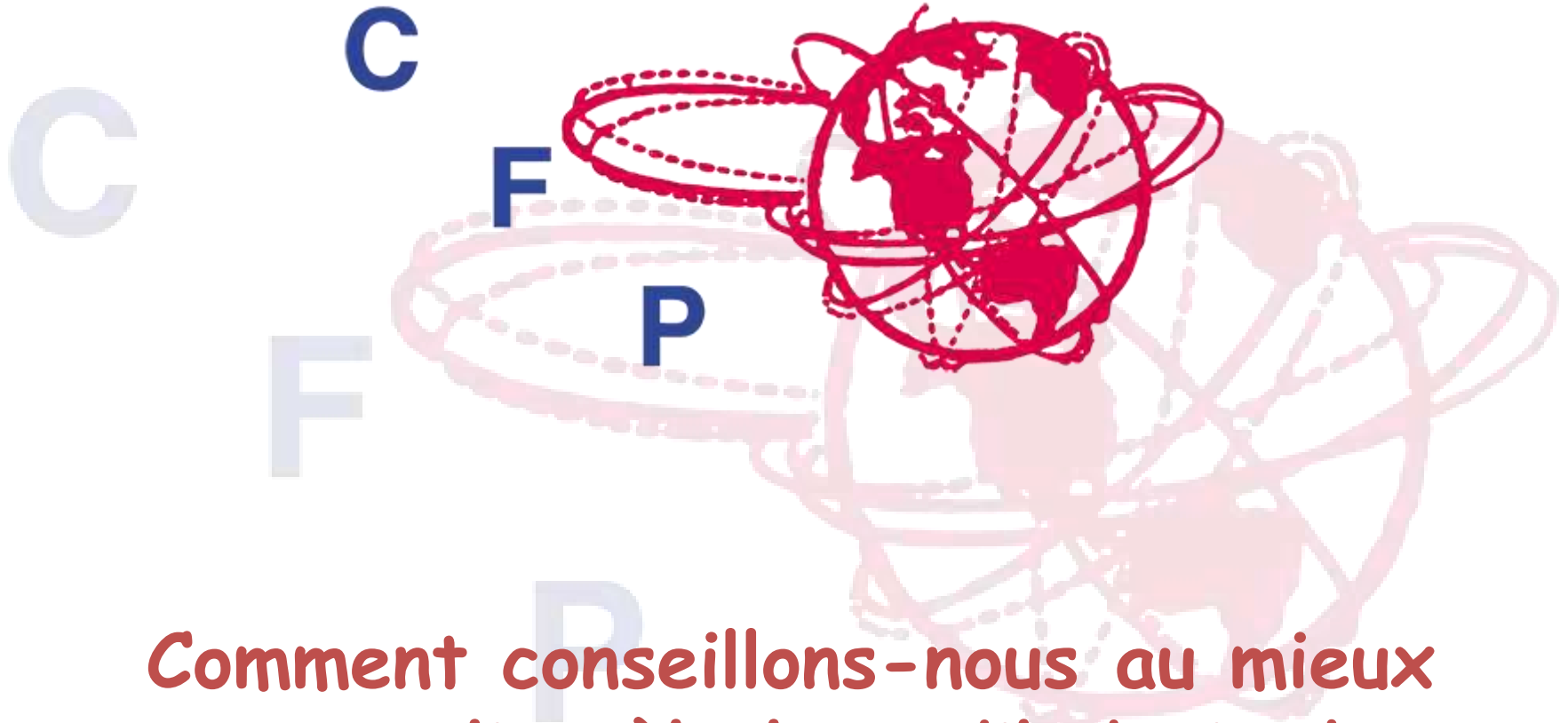
## CFP SPRL

Agence en Douane  
Garocentre Nord  
Bd de la Technicité 12  
7110 Houdeng-Goegnies  
T. 003264260016  
F. 003264213115

[www.cfpnet.be](http://www.cfpnet.be)

[mail@cfpnet.be](mailto:mail@cfpnet.be)





**Comment conseillons-nous au mieux  
notre clientèle lorsqu'il s'agit de  
localisations agréées?**

# Les autorisations visant à la présentation des marchandises.

La présentation des marchandises auprès des succursales locales de l'administration des douanes n'étant plus la norme.

Vous aurez le choix entre :

- Le lieu agréé de chargement et déchargement (LACD).
- L'Entry into the Declarant's Records (EiDR).

Comment orienter au mieux nos clients ?

# Tout commence par une prise de contact.

Pour envisager un conseil efficace, il est utile de faire connaissance avec notre client:

- Quelle est sa position dans la chaîne logistique?
- Quelle est l'ampleur de sa structure?
- Quelle est la nature de son activité (Logistique? Trading? Production? Transformation?).
- Quelles sont ses contraintes? (volumes, localisations, horaires,...).
- De quelles autorisations dispose-t-il, ou devrait-il disposer?
- Quel est son niveau de maîtrise de la matière douanière?
- Quelles infrastructures?
- Quels produits?

# Le lieu agréé de chargement /déchargement.

Cette autorisation permet de présenter des marchandises sur site en procédure normale.

Elle offre deux options:

- Le lieu de chargement, pour les exportations uniquement (LAC).
- Le lieu de chargement / déchargement lorsqu'on importe également (LACD).



# Dans quels cas orientons nous nos clients vers le LACD.

Dans de nombreux cas le LACD est suffisant pour répondre aux besoins quotidiens de l'entreprise:

- Petites structures.
- Mouvements d'export uniquement.
- Nombre de mouvements limité à moyennement limité.
- Régimes économiques peu complexes.
- Travail durant les horaires de bureau.
- Entreprise non encore agréée AEO.
- Logiciels informatiques peu « orientés douane ».
- Les couts d'investissement dans un EIDR seraient démesurés en rapport aux besoins.
- Volonté de déléguer les matières douanières à un tiers.
- Exportation de marchandises d'accises ou marchandises soumises à restrictions.

# Les implications

- Disposer des infrastructures nécessaires.
- Etre en mesure de produire une déclaration complète, en procédure normale, lors de la présentation des marchandises.
- Si l'aspect déclaratif n'est pas géré en interne, mettre en place une communication efficace avec votre prestataire.
- Tenir compte de la contrainte logistique d'un éventuel contrôle sur place.

# Entry into the Declarant's Records (EiDR)

Cette autorisation permet à l'opérateur de déclarer ses mouvements douaniers par le biais de ses systèmes informatiques et comptables, en procédure simplifiée.

Elle peut également prévoir une dispense de notification de la présence des marchandises.

L'encodage d'une déclaration complémentaire sera rendu nécessaire.

# Dans quels cas orientons nous nos clients vers l'EIDR?

- Les entreprises gérant des flux importants.
- Les entreprises disposant de logiciels adaptés.
- Pour les entreprises AEO. L'EIDR perdant beaucoup de son intérêt s'il ne peut être associé à une dispense de notification.
- Dans le cas des régimes particuliers (principalement l'entrepôt).
- Dans les cas où il est nécessaire de globaliser les mouvements. (entrepôt /PA).
- Dans le cas d'horaires de travail étendus (7j/7, 24h/24).
- Dans les cas où la maîtrise interne des procédures douanières est suffisante.

# Les implications

- Disposer d'une interface informatique élaborée permettant un reporting de toutes les informations utiles au contrôle des régimes douaniers.
- Si la dispense de notification n'est pas prévue, l'implémenter au format requis.
- Disposer, en interne, de spécialistes capables d'assurer la continuité des opérations.
- Gérer le dépôt des déclarations complémentaires.

C

F

P



**MERCI DE VOTRE  
ATTENTION.**



# BREXIT



## CONSÉQUENCES AU POINT DE VUE DOUANE

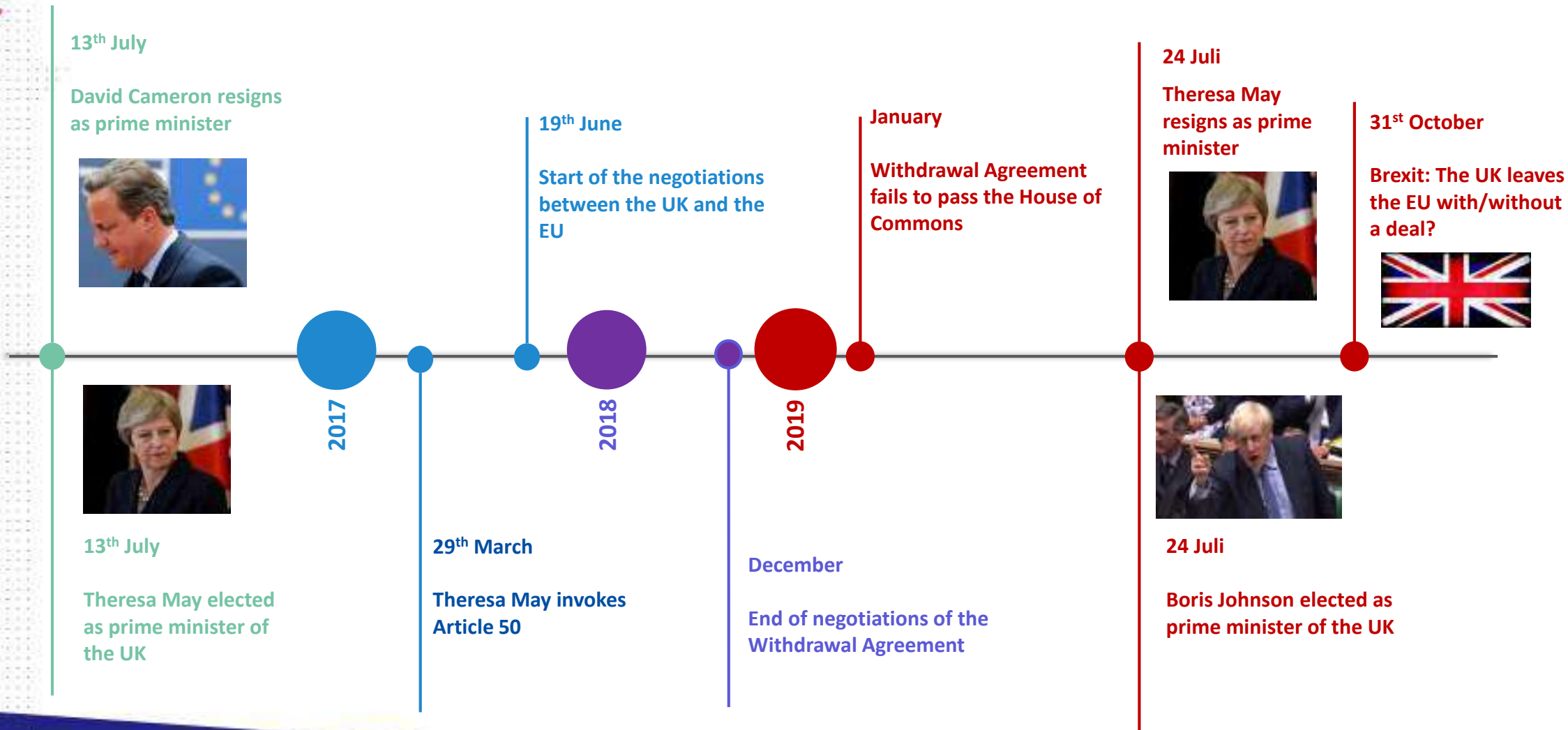
## COMMENT SE PRÉPARER?



MONS 15/10/2019



# BREXIT: OÙ EN SOMMES-NOUS ?







# WE PREPARE TOGETHER

## Infrastructure

- ICT
  - PLDA
  - NCTS
- Recruitment & training
- Equipment
  - Scanvan
  - Luggage scanners
  - (Drone)



## Communication plan

- General actions
  - Brexit webpage
  - Brexit call center
- Businesses
  - National forum
  - Speakers/seminars
  - Double interviews
- Private individuals
  - Brochure

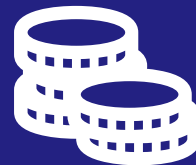
## Declarations



Import  
**+14%**

Export  
**+47%**

## Budget



2018-2020  
**19,2 million**

## Call center



6 FTE's  
(+70 2nd line)

Available  
9:00-16:30  
7/7

## National forum



2018 - ...

Brexit note  
august 2019

Some of our partners:



# LES FORMALITÉS



Numéro EORI nécessaire

([https://finances.belgium.be/fr/douanes\\_accises/entreprises/finances-bu-ek-eori/eori](https://finances.belgium.be/fr/douanes_accises/entreprises/finances-bu-ek-eori/eori))



La connaissance douanière nécessite un investissement



Réaliser les formalités coûte du temps et des moyens



Adapter les logiciels








Les contrôles prennent du temps

# FLUX IMPORTATION










Federal  
Public Service  
FINANCE

 Déclaration sommaire d'entrée	 Déclaration de dépôt temporaire	 Notification d'arrivée	 Déclaration de suivi	 Mainlevée
<p>Pour des raisons de sécurité, la déclaration sommaire d'entrée (ENS) doit être déposée au bureau de douane au plus tard <b>deux heures avant l'arrivée (en cas de transport maritime à courte distance) ou 24 heures avant le chargement (en cas de transport en haute mer)</b>.</p> <p><b>En Belgique, l'envoi de l'ENS incombe à l'armateur.</b> Cette déclaration peut toutefois être déposée par d'autres personnes dans les cas décrits à l'article 127 du règlement (UE) n° 952/2013, même si la responsabilité revient toujours au transporteur (principal).</p> <p>Cette déclaration permet à la douane de pouvoir procéder à temps à une <b>analyse de risque électronique</b>, et de pouvoir annoncer en temps opportun d'éventuelles interdictions de chargement ainsi que des contrôles, notamment un scanning. Concrètement, les données nécessaires devront être transmises à l'armateur lors de l'enregistrement du transport maritime, lequel sera ensuite chargé d'introduire l'ENS dans PLDA (= système belge de déclaration en douane).</p>	<p>La <b>déclaration de dépôt temporaire</b> contient le <b>chargement qui doit être déchargé</b> (également appelé « connaissance » ou <i>bill of lading</i>). Cette déclaration peut être introduite <b>dès l'envoi de l'ENS</b>. Elle doit se faire <b>au plus tard 24 heures après l'arrivée et avant le déchargement</b> des marchandises.</p> <p>Pour ce faire, il convient d'utiliser le <b>message EDIFACT CUSCAR</b>. Pour les remorques sans <i>bill of lading</i>, il convient d'utiliser le numéro d'enregistrement comme numéro de référence. Les marchandises sont reprises dans la comptabilité marchandises de la douane belge au moyen du CUSCAR.</p>	<p>L'<b>autorité portuaire doit envoyer la notification d'arrivée</b> du navire ou des marchandises.</p> <p>Cette <b>notification</b> permet d'ouvrir le <b>connaissance</b> avant l'introduction des <b>déclarations de suivi</b>. Les marchandises restent sous surveillance douanière jusqu'à l'obtention d'une destination douanière.</p>	<p>Après un dépôt temporaire, l'importateur, éventuellement par l'intermédiaire d'un représentant en douane, doit introduire une <b>déclaration de suivi pour un régime définitif</b> dans PLDA ou NCTS dans un <b>délai de 90 jours au maximum</b>.</p> <p><u>Les régimes possibles sont :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en libre pratique</li> <li>• Entreposage douanier</li> <li>• Perfectionnement actif/passif</li> <li>• Admission temporaire</li> <li>• Transit</li> <li>• Destination particulière</li> <li>• Exportation</li> </ul> <p>Cette déclaration fait également l'objet d'une <b>analyse de risque électronique</b>, laquelle peut déboucher sur un <b>contrôle documentaire et/ou physique</b>.</p>	<p>Au moment où la déclaration est libérée, après l'exécution éventuelle d'un contrôle, le <b>déclarant sera informé de la mainlevée des marchandises</b> pour le régime indiqué dans la déclaration de suivi.</p>

[https://finances.belgium.be/sites/default/files/Customs/Brexit/Brexit\\_Import\\_FR.pdf](https://finances.belgium.be/sites/default/files/Customs/Brexit/Brexit_Import_FR.pdf)



# FLUX EXPORTATION

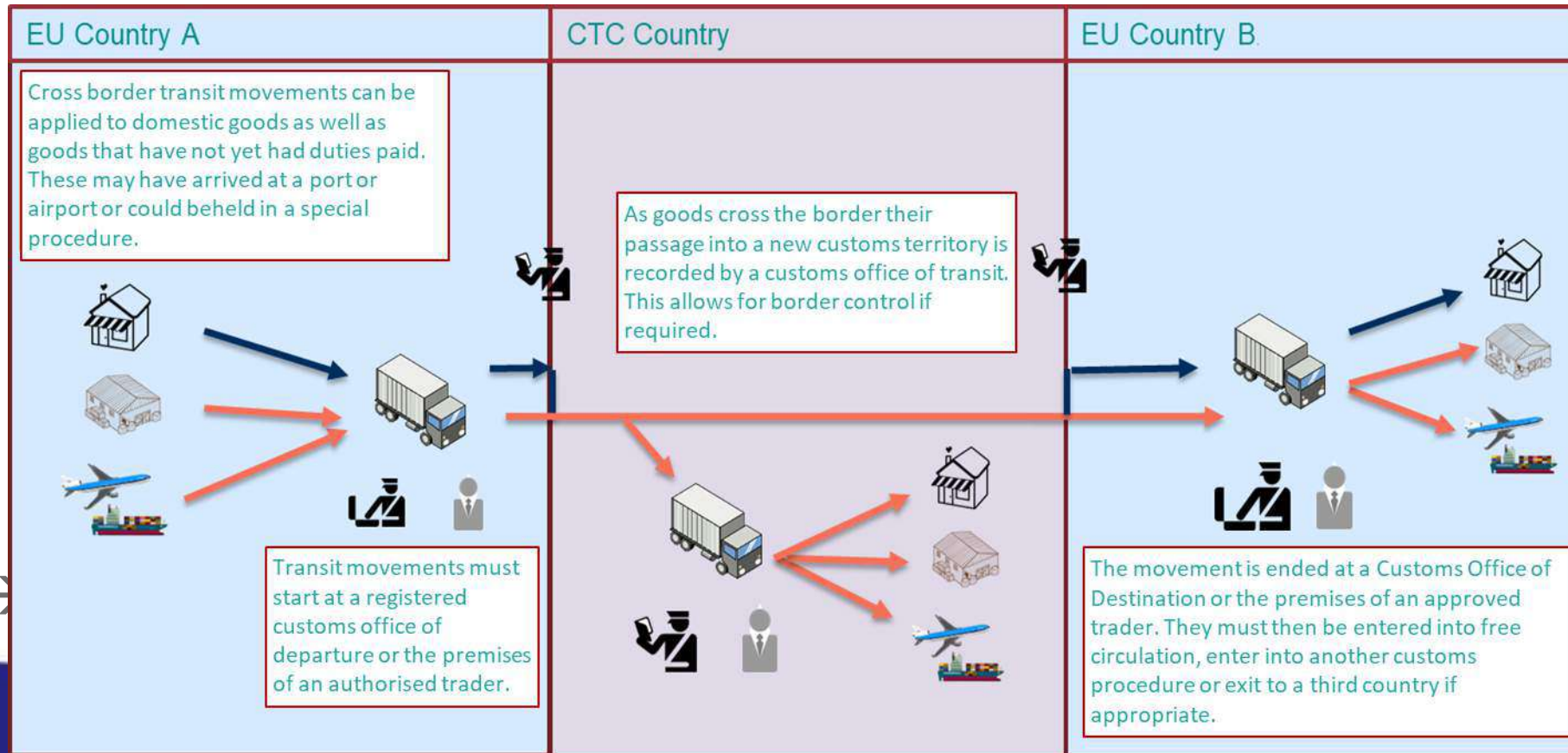
 Transport maritime	 Déclaration d'exportation	 Terminal	 Notification d'arrivée	 Confirmation de chargement	 Notification de départ	 Confirmation de sortie
<p>Pour chaque envoi exporté vers le Royaume-Uni, il faudra dans un premier temps <b>réserver le transport auprès de l'armateur</b>.</p> <p>Au moment de la réservation, il faudra démontrer que l'on <b>dispose déjà des informations requises</b> qui seront réclamées lors de l'entrée au Royaume-Uni (p. ex. MRN, etc.).</p>	<p>L'<b>exportateur ou une tierce partie</b> devra introduire une <b>déclaration d'exportation</b> au bureau d'exportation compétent. <b>S'il s'agit d'un bureau belge, il faudra utiliser PLDA à cet effet.</b></p> <p>Cette déclaration permettra à la douane belge de pouvoir procéder à temps à une analyse de risque électronique et aux éventuels contrôles y afférents.</p> <p>Cette déclaration devra être introduite <b>avant le départ des marchandises</b>.</p> <p>Il y a lieu de communiquer le <b>numéro MRN</b> de la déclaration <b>lors de l'enregistrement</b> du transport maritime.</p>	<p>Les marchandises pourront ensuite être <b>transportées au port de départ</b> et seront mises à disposition pour le transbordement.</p>	<p>À l'arrivée des marchandises au terminal, l'<b>opérateur du terminal</b> enverra une <b>notification d'arrivée</b> à la douane afin que cette dernière puisse effectuer l'<b>analyse de risque</b>.</p> <p>La douane procédera à un contrôle en cas de sélection.</p>	<p>Il incombe au <b>manutentionnaire</b> d'introduire le <b>rapport de chargement</b> dans PLDA. Les marchandises ainsi que les numéros MRN y seront indiqués.</p> <p>L'<b>armateur</b> devra également introduire un <b>manifeste d'exportation</b> dans PLDA. Ce manifeste reprendra le chargement et l'identification du navire.</p>	<p>Lors du départ du navire, la douane recevra une notification de départ du navire du port de sortie.</p> <p>La <b>confirmation de chargement</b> est transmise par l'<b>autorité portuaire</b>.</p>	<p>Le bureau de douane de sortie enverra, quant à lui, une <b>confirmation de sortie</b> au bureau de douane d'exportation, lequel transmettra le message au <b>déclarant de la déclaration d'exportation</b>.</p> <p>Cette <b>confirmation de sortie</b> est essentielle pour pouvoir établir le <b>droit à l'exonération de la TVA à l'exportation</b>.</p>

[https://finances.belgium.be/sites/default/files/Customs/Brexit/Brexit\\_Export\\_FR.pdf](https://finances.belgium.be/sites/default/files/Customs/Brexit/Brexit_Export_FR.pdf)



# TRANSIT

- Après le Brexit, le R.-U. va adhérer à la Convention of 28 May 1987 on a common transit procedure et à la Convention of 28 May 1987 on simplifications of formalities in trade in goods.



s en



## MARCHANDISES EN RETOUR

- Actuellement, pas de possibilité d'exportation temporaire... (RU = UE)
- Marchandises au R.U. après Brexit → réimportées comme marchandises de pays tiers sur le territoire douanier de l'UE.
- Solution: soumettre à une succursale belge pour obtenir un T2L certifiant le caractère communautaire.



## LES AUTORISATIONS

- Autorisations utiles dans le cadre du Brexit:
  - Lieu agréé de chargement
  - Installation de stockage temporaire
  - Entrepôt douanier.
  - Perfectionnement actif et passif
  - ...
- Autorisations transfrontalières délivrées par le R.-U.: invalides dès le jour de sortie de l'UE.
- Les « autorisations UE27 » qui mentionne le R.-U. comme état-membre participant ne seront pas non-valable par défaut. → à adapter



## CHECKLIST

- Numéro EORI?
- Connaissance du poste tarifaire (RTC)
- Prévoir les modifications software
- Analyser l'impact sur les règles d'origine
- Analyser les avantages / inconvénients des Incoterms
- Impact des droits à l'importation
- Autorisations douanières pour limiter l'impact
- Demander un ET14000 (report de la TVA à l'importation)

**Conclusion: Prepare for no-deal, hope for a deal.**





## DOCUMENTS UTILES ET CONTACT

Note générale "No-deal Brexit":

[https://finances.belgium.be/fr/douanes\\_accises/entreprises/brexit/nouvelles/note-g%C3%A9n%C3%A9rale-no-deal-brexit](https://finances.belgium.be/fr/douanes_accises/entreprises/brexit/nouvelles/note-g%C3%A9n%C3%A9rale-no-deal-brexit)

Note de la commission du 04/09/19:

[https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP\\_19\\_5509](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_19_5509)

AGD&A  
Département Marketing  
Equipe Support Economique  
Michel Lequeu  
da.mf.es@minfin.fed.be

**GSK**

**Brexit – Impacts  
& mitigations**

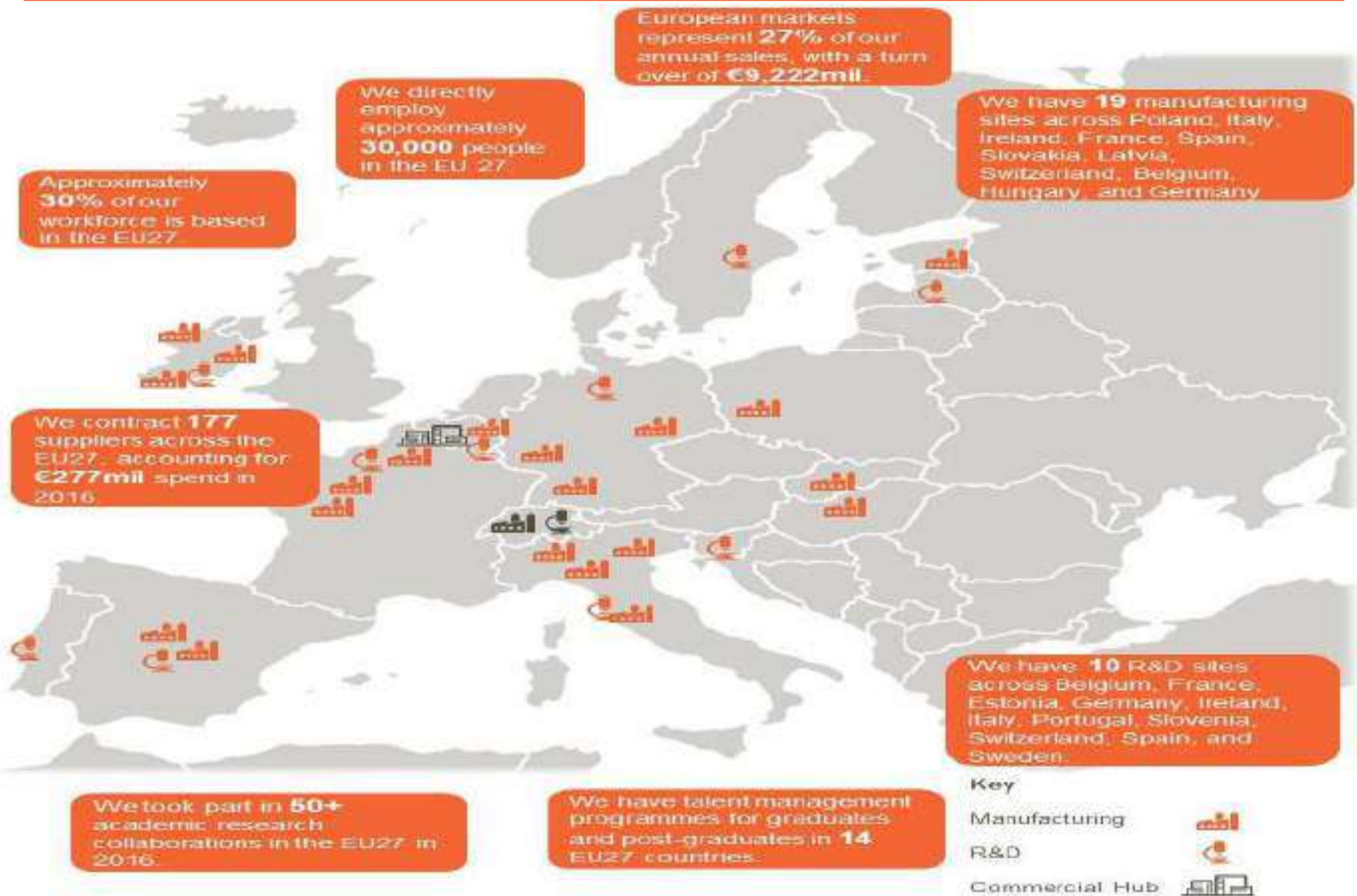
Forum Régional – Mons , 15 octobre 2019



**Notre objectif est de minimiser toute perturbation potentielle, particulièrement celles liées à la fourniture de médicaments, de vaccins et de produits de santé grand public aux patients et aux consommateurs.**

# Le groupe GSK

## Eléments clefs



- En 2016, le UK a exprimé sa volonté de quitter l'Europe par le biais d'un référendum
- En 2016, GSK a mis en place **un groupe de travail**, coordonné dans les différentes branches d'activité, visant à **identifier les risques** et préparer **les plans de mitigation**
- Un seul scénario a été retenu : le « No-deal » - 29/03/2019 avec pour conséquence un basculement vers les règles OMC
- Marché régulé & impacts « Santé Publique »
  - Enregistrement & Licence, autorisation de marché, études cliniques, pharmacovigilance, ...

## Manufacturing and supply

GSK expédie environ 9 500 lots de médicaments / vaccins par an entre les frontières de l'UE et du Royaume-Uni.

Nous nous concentrons sur la manière dont nous pouvons continuer à importer et à exporter des marchandises en vertu des nouvelles règles sans interrompre l'approvisionnement

## Regulatory

Après le Brexit, le Royaume-Uni pourrait ne plus faire partie du cadre réglementaire de l'UE, ce qui pourrait amener la MHRA à devenir un organisme de réglementation autonome.

Pour protéger l'approvisionnement en produits GSK et ViiV et les essais cliniques, nous nous concentrons sur la façon dont nous pouvons maintenir nos soumissions réglementaires et nos approbations pour les produits nouveaux et existants

## Trade and tax

GSK peut actuellement déplacer des marchandises en franchise de droits de douane dans l'UE. Les nouvelles dispositions à la frontière peuvent entraîner des tarifs et des retards à la frontière.

Nous travaillons à minimiser l'impact des tarifs et des retards à la frontière afin que nos patients et nos clients puissent continuer d'avoir accès à nos médicaments, vaccins et produits de santé.

## People

Aujourd'hui, GSK est capable de recruter dans l'UE sans restriction. À partir de mars 2019, les ressortissants de l'UE n'auront plus automatiquement le droit de travailler au Royaume-Uni et vice versa.

Nous recherchons la certitude que nos employés vivant et travaillant actuellement en dehors de leur pays d'origine, puissent continuer à le faire et que nous puissions continuer à déplacer et attirer facilement nos talents

## R&D

GSK dispose de 8 sites de recherche et développement dans l'UE27 et de plus de 50 partenariats de recherche universitaires avec des institutions européennes.

Nous voulons assurer la continuité de nos activités de R & D clés et des partenariats scientifiques continus entre le Royaume-Uni et l'UE

# Risk Assessment - Etat des lieux



## Vaccins

### Priorisation basée sur la probabilité & l'impact Déploiement de plans de mitigations

Workstream	Risk Categories	Residual Risk
M&S	Batch testing & QP release	Low
	OMCL's	Low
	New Distrib Model UK	medium
	Artworks	Low
T&T	Incoming Material	medium
	Imports	medium
	Exports	medium
	VAT	Low
RA	Data's	Low
	Pharma Regulation	medium
	Systems & SOP	Low
	Labelling	Low
	Manuf QC Release sites	Low
	OMCL's registration	Low
	Reference Member State	Low
	Marketing Auth. Holder	Low
	Conversion UK Licences	medium
	Clinical Trial Application	Low
People	Permitting	medium
	Social Security	medium
R&D	IMP	Low
	HBS	medium
	Trial ancillaries	medium
	Study specific equip.	Low
	CTA	Low
	supported studies/collab.	Low
	Third party supplies	Low
	grants	Low
Tech	Flow Alloga	Low
	Fiscal representative	Low
	Flag Tax regulation	Low

31 catégories de risques identifiés pour les activités vaccins sur les 6 workstreams

Aggregation

6 risques Medium résiduels  
*La plupart sont liés aux "mouvements physiques"*



# **Brexit**

***Impacts en matières de Taxes indirectes***



# Routes commerciales – Lien avec flux physiques (pas d'impact pour le dept IT)



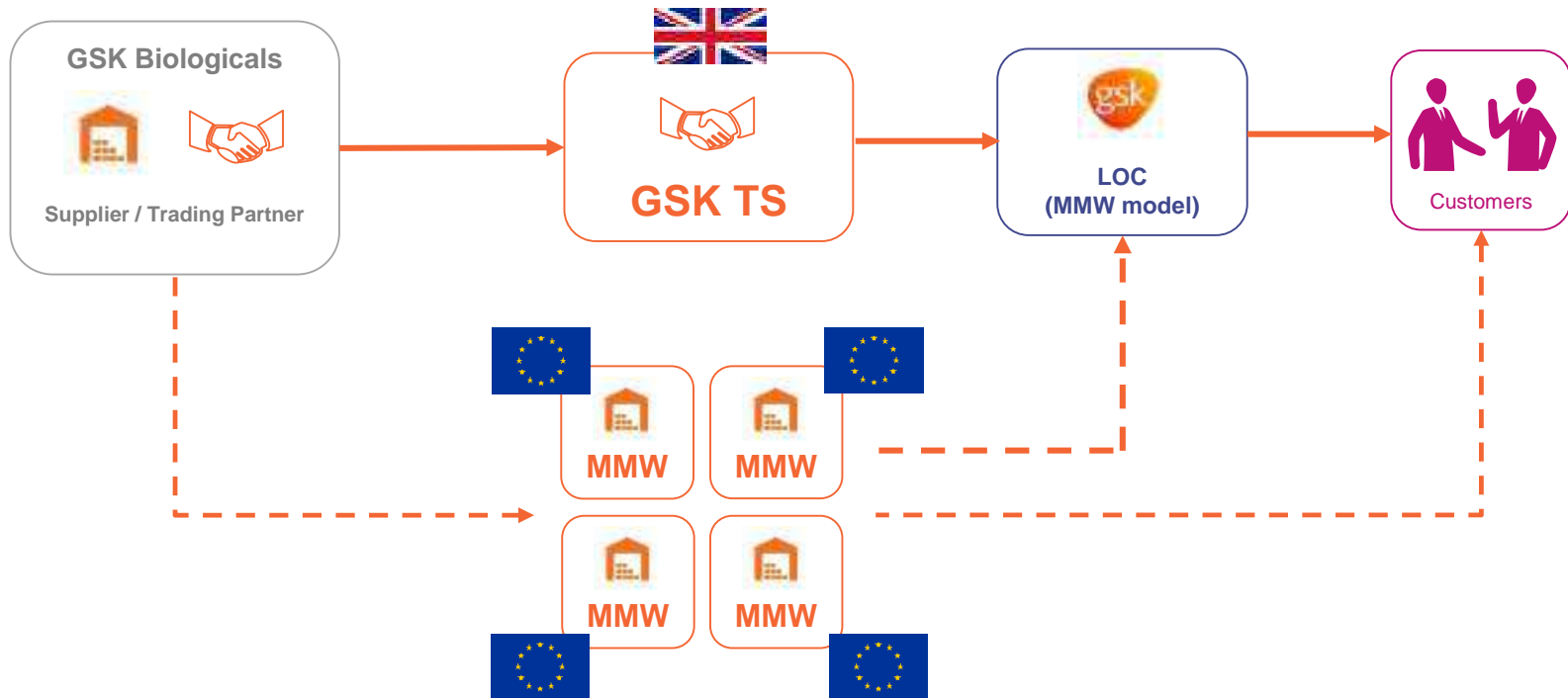
- 
- Livraison intra-communautaire au UK  une exportation de biens
  - Acquisition intra-communautaire du UK  Une importation de biens
  - Impact:
    - Modification des Tax codes dans SAP (ces transactions deviennent import/export)
    - Formalités douanières
    - TVA et formalités intrastat

# GSK Trading Services



Flux financier

Flux physique



# Nouveaux Représentants fiscaux



Bien que GSK TS soit originalement établi en Irlande, cette entité est une **entité enregistrée au UK** pour les besoins taxes et devrait, dès lors, être **considérée comme une entité non- EU** d'un point de vue taxes après le Brexit.

Impact majeur identifié est au niveau des **taxes indirectes**.

Une entité UK qui est enregistrée pour les besoins de la TVA au sein de l'UE (comme entité non-établie) devra désigner un représentant fiscal pour les besoins de la TVA dans un certain nombre de pays UE.

→ Un **représentant fiscal** devra apparaître **sur chaque facture adressée à GSK TS** pour les envois vers les 4 MMWs (FR, ES, IT et PL) et vers BE (en fait, pour tous les envois avec comme destination finale un pays EU).

→ Or, impossibilité d'officialiser la relation avec les représentants fiscaux tant que le Brexit n'a pas eu lieu (requis des juridictions nationales) => Cela signifie qu'il y aura une période pendant laquelle le UK sera non-EU et GSK n'aura aucune référence RF sur ses factures vers GSK TS- GSK Export – Quid? Impact? Tolérance de l'Administration fiscale UK?

→ Besoin de coordination avec l'IT: Chargement massif par vagues? Autres?

# **Brexit**

***Impacts en matières de Logistiques – Envois de vaccins de l'EU vers le UK***

# Post-Brexit Operating Model: Warehousing & Distribution



## Nouvel entrepôt UK Alloga

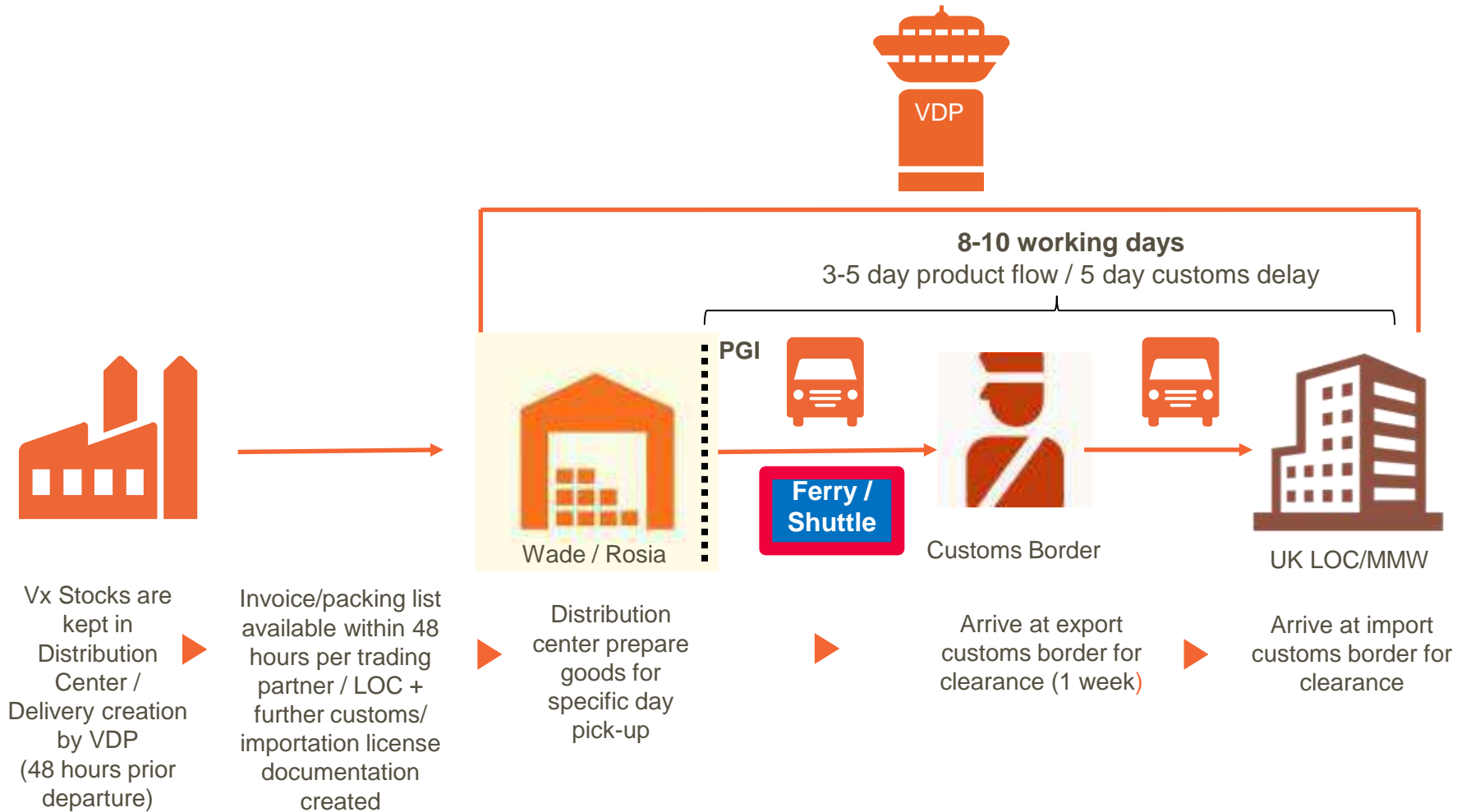


- Post Brexit, tous les biens fournis au marché UK, Gibraltar inclus, seront placés dans un nouvel entrepôt, situé dans le sud Normanton et géré par Alloga.
- Lors de leurs réception dans le **nouvel entrepôt UK Alloga**, les biens seront expédiés aux clients et détaillants au UK après acceptation par la marché et leur commercialisation.
- Le nouvel entrepôt évitera les retards causes par les nouvelles frontières UK/EU post Brexit (actuellement, tous les produits fournis au marché britannique sont acheminés via le MMW de Vatry)
- Nouveaux « plants » seront créés pour représenter le nouvel emplacement de l'entrepôt

# Post-Brexit Operating Model: Warehousing & Distribution



Wavre/ Rosia / Marburg / Dresden



# Post-Brexit Operating Model: Warehousing & Distribution



## Customs Brokerage Function

---

- Les mouvements de biens à nécessiteront un dédouanement à la frontière UK /EU pour les exportations/importations en provenance/ à destination du UK ou de l'UE.
- Les agents en douane dédouaneront les biens pour le compte de GSK, assureront que les **licences et la documentation nécessaires sont en place** et que les droits et taxes applicables soient payés.
- Les agents en douane agiront en tant de **représentants indirects** pour GSK.
- Les agents en douane utiliseront pour l'export/import les factures transmises par les prestataires de services logistiques pour le dédouanement.
- Nécessité d'obtenir des **nouveaux numéros EORI** pour GSK, liés au différents numéros de TVA existants.
- **Représentations fiscales** nécessaires pour les **besoins de la TVA EU**. Pas d'implications dans les procédures douanières.





**Merci de votre attention**